



Région de Bruxelles Capitale
INVENTAIRE DU
PATRIMOINE NATUREL

SITE

Parc de Bruxelles

Bruxelles, Parc de Bruxelles

Statut juridique



Classé

ID

Urban : 125

Typologie

Parc

Espace vert hérité du Moyen Age, le parc de Bruxelles, qui s'étend actuellement sur 13 ha, était à l'origine une annexe domaniale de la résidence princière qui remplissait avant tout le rôle de réserve de chasse, « la Warande ». Ce n'est que par la suite qu'il est devenu un espace architecturé. Dépendance du palais ducal, il était en partie accessible à tous. Ce statut particulier explique son maintien jusqu'à nos jours en plein cœur de la ville. C'est en avril 1775 que le représentant de Vienne fait savoir à la Ville que Charles de Lorraine souhaite que l'on donne une nouvelle forme au parc « afin d'augmenter de cette manière l'aisance du public et contribuer en même temps à l'embellissement de la capitale et la rendre par ce moyen digne du séjour de la Cour et de la curiosité des étrangers ». En juillet 1776, l'impératrice Marie-Thérèse rend de nouvelles lettres patentes par lesquelles la ville est chargée des travaux du parc, des avenues qui le bordent et le traversent, le gouvernement se chargeant de financer les plantations.

Le nouveau parc marque résolument la rupture avec le passé, tout étant aplani et refait. 1218 arbres sont abattus pour tracer les nouvelles allées. En revanche, il en est planté 3284. C'est la première grande oeuvre d'urbanisme volontariste réalisée à Bruxelles pour renouveler complètement tout un quartier de la ville. Les plans du parc, dus à Joachim Zinner et Barnabé Guimard, trahissent à l'évidence la volonté de faire du grand quadrilatère réaménagé en jardin à la française un outil de réorganisation des quartiers avoisinants : au départ d'un grand bassin circulaire. Le tracé s'organise autour de trois allées en patte d'oie dont les perspectives conduisent au Palais de Justice, au Palais Royal et à la place du Trône. Le prolongement des allées perpendiculaires par la rue Belliard, la rue Zinner et la rue de la Loi allait ensuite servir d'ossature à la création du quartier Léopold. Malgré cette volonté d'ouverture vers l'extérieur, le parc a vu l'unité de sa composition sauvegardée par l'édification de bâtiments néo-classiques sur tout son pourtour. Une cinquantaine de sculptures remarquables s'inspirant de thèmes mythologiques et classiques ornent le parc depuis 1780. La plupart proviennent de l'ancien labyrinthe du Parc Ducal, de l'hôtel de Tour et Taxis et du château de Tervueren. Un certain nombre d'entre elles ont été remplacées par des copies au cours du siècle dernier. Outre de nombreuses scènes de chasse exécutées par Godecharle aux extrémités des allées, on trouve quelques oeuvres maîtresses plus récentes comme le Chien aboyant dû à De Tombay (1895), une Marie-Madeleine allongée dans une grotte cintrée de Jérôme Duquesnoy (dans le renforcement côté Palais Royal), un Ambiorix et un Vercingétorix de Payenbroeck (1842), ou encore une fontaine pour enfants représentant une fillette tenant une coquille et une cruche, également due à De Tombay (1901). Le parc compte en outre un joli kiosque construit en 1841 par Jean-Pierre Cluysenaar, ainsi que le Waux-Hall, récemment restauré.

L'allée centrale du parc est essentiellement bordée de platanes. Quant aux deux allées partant vers les places Royale et du Trône, elles sont respectivement plantées de marronniers et d'un mélange très varié d'arbres à haute tige (érables, hêtres, platanes, marronniers). Les deux allées transversales sont ornées d'ormes et de hêtres. Sur tout le pourtour du parc, on trouve par ailleurs une double rangée de tilleuls palissés qui renforce l'aspect ouvragé de ce très bel ensemble vert.

